



Plusieurs CDD dans la fonction publique

Par **MaitreConf**, le **29/06/2011** à **10:47**

Bonjour,

J'ai eu un contrat de 3 ans de maitre de conférences associé à mi-temps auprès d'une Université.

Au bout de 2 ans, l'Université m'a demandé de démissionner pour pouvoir signer un nouveau contrat.

J'ai signé un nouveau contrat de 3 ans de maitre de conférences associé à plein temps dans cette même université.

Ce contrat à été reconduit une fois.

J'ai donc travaillé pendant 8 ans dans cette université sans période de rupture.
2 ans à mi-temps puis 6 ans à temps plein.

Je souhaiterai savoir :

- Si cette situation ne me permet pas d'avoir le droit à un CDI dans cette université pour le poste que j'occupe ?
- Auprès de quel avocat spécialiste je dois me rapprocher pour étudier ma problématique. Est ce un avocat spécialiste du droit du travail ou un avocat spécialiste du droit administratif ?

Merci de vos réponses.

Par **P.M.**, le **29/06/2011** à **11:40**

Bonjour,

Vous pourriez plutôt vous adresser à un avocat spécialiste en Droit Administratif puisque ce serait le Tribunal Administratif qui serait compétent pour l'application de l'art. 4 de la [Loi 84-16](#)

Par **MaitreConf**, le **30/06/2011** à **08:17**

Bonjour et merci de votre réponse.

Je vais donc chercher un avocat spécialiste en droit administratif ayant déjà eu ce genre de cas à traiter.

Si vous connaissez un spécialiste à Paris, je suis preneur.

Bonne journée.